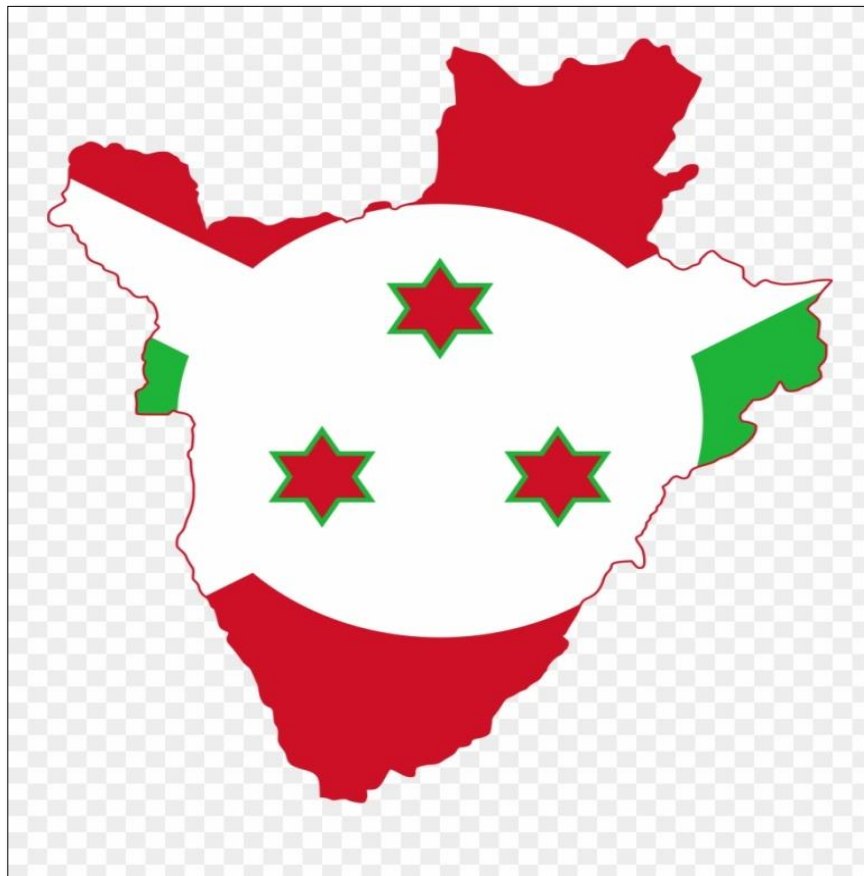




# CALENDRIER ELECTORAL 2025



## CALENDRIER ELECTORAL ECHEANCES 2025

### 1. ELECTION DES DEPUTES

Activités	Réf.légales	Durée	Début	Fin	Responsable
<b>Décret de convocation des électeurs</b>	<b>Art. 11 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>07-déc-24</b>		<b>Président de la République</b>
Dépôt et vérification des candidatures, y compris les dossiers des associations de l'ethnie Twa à la CENI	Art. 108, 129 et 130 CE	15 jours	09-déc-24	23-déc-24	CENI-Partis politiques-coalitions des partis politiques-indépendants-les Associations des Batwa
Analyse des dossiers de candidatures	Art. 130 CE	7 jours	24-déc-24	30-déc-24	CENI
Signification de l'acceptation ou du rejet des dossiers de candidatures		1 jour	31-déc-24		CENI
Recours contre rejet de candidatures	Art. 132 CE	2 jours	02-janv-25	03-janv-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 132CE	8 jours	04-janv-25	11-janv-25	Cour Constitutionnelle
Publication de la liste définitive des candidats		1 jour	13-janv-25		CENI
Dépôt des listes des mandataires des partis politiques, des coalitions des partis politiques et des candidats indépendants	Art. 41 CE	5 jours	14-janv-25	18-janv-25	CENI- CEPI-CECI-le candidat
<b>Décret portant ouverture de la campagne électorale</b>	<b>Art 25 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>09-mai-25</b>		<b>Président de la République</b>

<b>Campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>21 jours</b>	<b>13-mai- 25</b>	<b>02-juin-25</b>	<b>CENI- Administration- le candidat</b>
<b>Jour du scrutin</b>	<b>Art. 36 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>05-juin- 25 6h00</b>	<b>05-juin-25 15h00</b>	<b>Electeurs- CENI-CEPI- CECI- membres BV</b>
Dépouillement et établissement des PV des résultats	Art. 63-71 CE	1 jour	05-juin-25		Membres BV- scrutateurs- mandataires
Centralisation et transmission des résultats	Art. 72 CE	5 jours	05-juin-25	09-juin-25	CECI- CEPI- CENI
Consolidation et proclamation des résultats provisoires (après cooptation)	Art. 72 CE	2 jours	10-juin-25	11-juin-25	CENI
Transmission des résultats à la Cour Constitutionnelle	Art. 76 CE	1 jour	12-juin-25		CENI
Recours	Art. 85 CE	3 jours	12-juin-25	14-juin-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 87 CE	8 jours	12-juin-25	19-juin-25	Cour Constitutionnelle
Proclamation des résultats définitifs	Art. 77 CE	1 jour	20-juin-25		Cour Constitutionnelle
Début de la législature	Art. 109 CE	1 jour	07-août-25		Président de la République-Assemblée Nationale-CENI

## 2. ELECTION DES CONSEILS COMMUNAUX

Activités	Réf légales	Durée	Début	Fin	Responsable
<b>Décret de convocation des électeurs</b>	<b>Art. 11 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>07-déc-24</b>		<b>Président de la République</b>
Dépôt et vérification des dossiers de candidatures	Art. 188 al 7 CE	10 jours	09-déc-24	18-déc-24	CEPI-CECI- le candidat

Analyse des dossiers de candidatures	Art. 188 al 7 CE	7 jours	19-déc-24	25-déc-24	CEPI
Signification de l'acceptation ou du rejet des dossiers de candidatures		1 jour	26-déc-24		CEPI
Recours contre rejet de candidatures	Art. 188 al 7 CE	2 jours	27-déc-24	28-déc-24	Le candidat
Analyse des recours contre rejet de candidatures	Art. 188 al 7 CE	4 jours	29-déc-24	01-janv-25	CENI
Publication de la liste définitive des candidats		1 jour	02-janv-25		CEPI
Dépôt des listes des mandataires des partis politiques, des coalitions des partis politiques et des candidats indépendants	Art. 41 CE	5 jours	06-janv-25	10-janv-25	CENI-CEPI-CECI- le candidat
<b>Décret portant ouverture de la campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>1 Jour</b>	<b>09-mai-25</b>		<b>Président de la République</b>
<b>Campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>21 jours</b>	<b>13-mai.-25</b>	<b>02-juin-25</b>	<b>CENI-Administration- le candidat</b>
<b>Jour du scrutin</b>	<b>Art. 36 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>05-juin-25 6h00</b>	<b>05-juin-25 15h00</b>	<b>Electeurs- CENI –CEPI- CECI-membres BV</b>
Dépouillement et établissement du PV des opérations de vote et des résultats	Art. 63-71 CE	1 jour	05-juin-25		Membres BV- scrutateurs- mandataires

Centralisation et transmission des résultats	Art. 74 CE	5 jours	05-juin-25	09-juin-25	CECI-CEPI
Proclamation des résultats provisoires après cooptation	Art. 74 CE	1 jour	10-juin-25		CEPI
Recours devant la CEPI	Art. 74 CE	2 jours	11-juin-25	12-juin-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 74 CE	3 jours	13-juin-25	15-juin-25	CEPI
Signification de la décision après recours	Art. 74 CE	1 jour	16-juin-25		CEPI
Recours devant la CENI	Art. 74 CE	3 jours	17-juin-25	19-juin-25	Le candidat
Analyse du recours par la CENI	Art. 74 CE	4 jours	20-juin-25	23-juin-25	CENI
Proclamation des résultats définitifs	Art. 74 CE	1 jour	24-juin-25		CEPI
Transmission des résultats définitifs à la CENI	Art. 74 CE	4 jours	25-juin-25	28-juin-25	CEPI
Consultation de la CENI avec les partis politiques pour répartir les Administrateurs communaux	Art. 194 CE	1 jour	04-juil-25		CENI
Arrêté portant validation du tableau des Administrateurs communaux		1 jour	07-juil-25		CENI
Décision invitant les conseils communaux à mettre en place leurs bureaux et à élire les	Art. 195 CE	1 jour	21-juil-25		CENI

Administrateurs communaux				
Mise en place des bureaux communaux et élection des administrateurs communaux	Art. 195 CE	1 jour	24-juil.-25	Conseillers communaux-CEPI
Transmission à la CENI par les CEPI des dossiers des Administrateurs communaux élus	Art. 197 CE	1 jour	30-juil.-25	CEPI
Transmission par la CENI des dossiers des Administrateurs communaux élus pour nomination	Art. 197 CE	1 jour	08-août-25	CENI
Décret de nomination des Administrateurs	Art. 197 CE	1 jour	20-août-25	Président de la République

### 3. ELECTION DES SENATEURS

Activités	Réf légales	Durée	Début	Fin	Responsable
<b>Décret de convocation des électeurs</b>	<b>Art. 11 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>07-déc-24</b>		<b>Président de la République</b>
Dépôt et vérification des candidatures, y compris les dossiers des associations de l'ethnie Twa	Art. 160-161 CE	15 jours	05-mai-25	19-mai-25	CENI- Partis politiques- coalitions des partis politiques- les indépendants- les Associations des Batwa
Analyse des candidatures	Art. 161 CE	7 jours	20-mai-25	26-mai-25	CENI
Signification de la décision de la		1 jour	27-mai-25		CENI

CENI					
Recours contre rejet de candidatures	Art. 163 CE	2 jours	28-mai-25	29-mai-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 163 CE	8 jours	30-mai-25	06-juin-25	Cour Constitutionnelle
Publication de la liste définitive des candidats		1 jour	07-juin-25		CENI
Dépôt des listes des mandataires des partis politiques, coalitions des partis politiques et candidats indépendants	Art. 41 CE	5 jours	08-juin-25	12-juin-25	CENI-le candidat
<b>Décret ouvrant la campagne électorale</b>	<b>Art 25 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>28-juin-25</b>		<b>Président de la République</b>
<b>Campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>21 jours</b>	<b>30-juin-25</b>	<b>20-juil-25</b>	<b>CENI – Administration -le candidat</b>
<b>Jour du scrutin</b>	<b>Art.36 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>23-juil-25</b> <b>De 6 h 00 à 15 h 00</b>		<b>Electeurs (Conseillers communaux) - CENI - CEPI</b>
Dépouillement et établissement des PV des résultats	Art. 63-71 CE	1 jour	23-juil-25		Membres BV-scrutateurs - mandataires
Centralisation des résultats	Art. 72 CE	2 jours	23-juil-25	24-juil-25	CENI
Proclamation des résultats provisoires	Art. 72 CE	1 jour	25-juil-25		CENI
Transmission des résultats à la Cour	Art. 76 CE	1 jour	26-juil-25		CENI

Constitutionnelle					
Recours	Art. 85 CE	3 jours	26-juil-25	28-juil-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 87 CE	8 jours	26-juil-25	02-août-25	Cour Constitutionnelle
Proclamation des résultats définitifs	Art. 77 CE	1 jour	03-août-25		Cour Constitutionnelle
Début de la législature		1 jour	25-août-25		Président de la République – Sénat - CENI



#### 4. ELECTION DES CONSEILS ET DES CHEFS DE COLLINES/ QUARTIERS

Activités	Réf légales	Durée	Début	Fin	Responsable
<b>Décret de convocation des électeurs</b>	<b>Art. 11 CE</b>		<b>07-dé-24</b>		<b>Président de la République</b>
Arrêté portant modalités pratiques d'organisation des élections collinaires	Art. 172 CE	1 jour	12-juin-25		CENI
Dépôt des dossiers de candidatures à la CECI	Art. 172 CE	10 jours	16-juin-25	25-juin-25	CECI- Le candidat ou son mandataire
Vérification des candidatures	Art 172 al 2 modalités à préciser par la CENI	7 jours	26-juin-25	01-juil-25	CECI
Signification de la décision de la CECI		1 jour	02-juil-25		CECI
Recours contre rejet de candidatures	Art 172 al 2 modalités à préciser par la CENI	3 jours	03-juil-25	05-juil-25	CEPI
Analyse des recours	Art 172 al 2 modalités à préciser par la CENI	3 jours	06-juil-25	08-juil-25	CEPI
Liste définitive		1 jour	09-juil-25		CECI
Dépôt des listes et accréditation des mandataires des candidats indépendants	Art. 41 CE	10 jours	10-juil-25	19-juil-25	CEPI- CECI- Le candidat

<b>Décret ouvrant la campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>31-juil-25</b>		<b>Président de la République</b>
<b>Campagne électorale</b>	<b>Art. 25 CE</b>	<b>21 jours</b>	<b>02-août-25</b>	<b>22-août-25</b>	<b>CECI- Administration, le candidat</b>
<b>Jour du scrutin</b>	<b>Art. 36 CE</b>	<b>1 jour</b>	<b>25-août-25 De 6 h00 à 15 h00</b>		<b>Electeurs - CENI –CEPI- CECI- membres BV</b>
Dépouillement et établissement des PV des résultats	Art. 63-71 CE	1 jour	25-août-25		Membres BV – scrutateurs - mandataires
Centralisation et transmission des résultats	Art. 73 CE	3 jours	25-août-25	27-août-25	CECI
Proclamation des résultats provisoires par la CECI	Art. 73 CE	1 jour	28-août-25		CECI
Recours auprès de la CECI	Art. 73 CE	3 jours	29-août-25	31-août-25	Le candidat
Analyse des recours	Art. 73 CE	6 jours	01-sept-25	06-sept-25	CECI
Signification de la décision après recours		1 jour	07-sept-25		CECI
Recours en appel auprès de la CEPI	Art. 73 CE	4 jours	08-sept-25	11-sept-25	CEPI- le candidat
Analyse des recours	Art. 73 CE	4 jours	12-sept-25	15-sept-25	CEPI
Proclamation des résultats définitifs	Art. 73 CE	1 jour	16-sept-25		CEPI
Transmission des résultats à la CENI	Art. 73 CE	1 jour	17-sept-25		CEPI
Mise en place des Conseils et des chefs de collines/quartiers		1 jour	17-sept-25		CECI

## **Fin des mandats**

**Les Députés : le 7/8**

**Les Sénateurs : le 25/8**

**Les Conseillers communaux : le 24/7**

**Les Conseillers de colline : le 17/9**

## **Abréviations**

BV : Bureau de vote

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEPI : Commission Electorale Provinciale Indépendante

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CE : Code Electoral

*Le candidat = Partis politiques, Coalitions des Partis politiques et Indépendants*